

**REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,  
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE  
Du jeudi 29 janvier 2026 à 09h00  
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

**Personnes présentes :**

Marion FLOCH  
Stéphanie L'HARIDON  
Michelle CREACH  
Jérémy LAVIEC  
Maggy CONAN  
Agnès GRANDIN  
Virginie KERBRAT  
Clara DEVALOIS  
Appoline YEOMAN  
Julien JEGO  
David GUEGUEN  
Clémence KERNEIS  
Marc MORIN  
Dilane DESSART

**Questions CGT**

**Questions transversales**

**1) Les salariés ont-ils accès aux machines de sport sur le site de Ty Yann ? Quels sont les modalités d'utilisation ?**

**Réponse Direction :**

Il n'est pas prévu d'accès aux machines de sport sur le site de Ty Yann pour les salariés de la Fondation.

- 2) Suite à la commission de réclamation du 19 décembre, la salle de sport des salariés de Roscoff est-elle accessible depuis le 5 janvier comme vous l'avez indiqué dans le compte-rendu.**

**Réponse Direction :**

Une note de service a été diffusée le 26 janvier précisant les modalités d'accès et d'utilisation de la salle de sport sur le site de Perharidy pour les salariés. La salle de sport est mise à disposition de 6h à 22h à compter du 26 janvier 2026.

- 3) Les mises à jour sur Equitime sont-elles faites ?**

**Réponse Direction :**

Nous clôturons les compteurs Equitime de l'année 2025 et mettons à jours ceux de l'année 2026 au cours du mois de janvier. Ils seront à jour de la nouvelle année au début du mois de février.

- 4) Combien d'accidents de travail ont été contestés sur l'année 2025 ?**

**Réponse Direction :**

Nous avons déclaré 232 accidents de travail en 2025 et accompagné 9 de ces déclarations d'une lettre de réserves en 2025 (souvent des déclarations tardives qui nécessitaient des précisions sur les circonstances de l'accident).

- 5) Comme le prévoit le code du travail (art. L1225-16) autorisez-vous les 3 jours par cycle pour les parcours PMA ? Comment sont-ils indemnisés et valorisés sur Equitime ?**

**Réponse Direction :**

Nous appliquons les dispositions du code du travail qui indiquent que les salariés bénéficiant d'une assistance médicale à la procréation bénéficient d'une autorisation d'absence pour les actes médicaux nécessaires. Il convient d'informer le plus rapidement possible le cadre pour assurer la continuité du service. Ces absences sont considérées comme du temps de travail effectif.

- 6) Nous vous demandons de mettre le temps réel des offres sur le lien de la note d'information. (NI OE 26.025, AS 1 ETP alors que le poste est 0.8 ETP)**

**Réponse Direction :**

Nous serons attentifs lors des prochaines diffusions de note.

**Questions Pôle Sanitaire**

- 7) Suite à la commission du 19 décembre, vous nous répondez que le planning intégral du service bio-nettoyage va être affiché or au 19 janvier ce n'est toujours pas le cas. Nous vous demandons de le faire au plus vite.**

**Réponse Direction :**

Le planning intégral est désormais affiché.

**8) Pour quelles raisons la commande pour des vestes imperméables pour les agents du service addictologie n'est toujours pas livrée ? (Mesures prises il y a 2 ans)**

**Réponse Direction :**

Le Directeur adjoint du pôle sanitaire est en lien avec le service qui réalise les commandes, la commande sera rapidement réalisée. Il s'agira des mêmes vestes que les services techniques.

**9) Où en est le recrutement d'un 0,20 ETP psychologue sur le SMR pédiatrique à Ty Yann ?**

**Réponse Direction :**

Nous sommes actuellement en discussion. La réponse devrait intervenir rapidement.

**10) Comment expliquez-vous que le poste IDEC de neurologie est à pourvoir pour le 1er avril alors que le poste est vacant depuis mi-décembre ?**

**Réponse Direction :**

Nous laissons le temps aux candidats internes de pouvoir postuler. Il y a des échanges afin d'accompagner au mieux les équipes lors des différentes étapes.

**11) Pouvez-vous faire le nécessaire pour que la température reste constante et acceptable dans tous les locaux de la pharmacie ?**

**Réponse Direction :**

Les éléments chauffants sont au plafond, une sonde est installée dans chaque local afin de réguler la température. Elles sont en ordre de marche. Nous allons vérifier qu'il n'y a pas un élément défectueux. Par ailleurs, les températures ambiantes sont correctes.

**12) Nous demandons à l'encadrement d'envoyer un mail en fin d'année au service de restauration afin de donner le nombre de salariés de nuit présents lors des deux réveillons de fin d'année pour la préparation des plateaux repas afin d'éviter des FSEI.**

**Réponse Direction :**

Lors des repas de fin d'année, il est habituel d'apporter des plateaux repas aux veilleurs. Nous serons vigilants à ce que l'information soit bien communiquée pour les prochaines années.

**13) Pouvez-vous nous expliquer la raison du recrutement à 0,72 ETP magasinier en CDI à la pharmacie de Roscoff ?**

**Réponse Direction :**

Nous avons réalisé un recrutement avec un temps partagé entre le service technique et la pharmacie.

**Questions Pôle Médico-social**

**14) Pour quelles raisons, tous les IDE des EHPAD de la fondation (qui ont émis le souhait) n'auront pas l'accès à la formation pour la réalisation des certificats de décès ?**

**Réponse Direction :**

Nous avons formé certains IDE à la réalisation des certificats de décès dans le cadre d'un programme en phase expérimentale de l'Agence Régionale de la Santé. Cette expérimentation a pris fin en avril 2025 et a été intégrée dans le droit commun, les formations ne sont plus prises en charge par l'ARS mais par les organismes de formation certifiés « QUALIFI ». Ainsi, comme pour toutes autres formations au sein de la Fondation, nous recenserons chaque année les besoins de tous dans le cadre des entretiens professionnels et du plan de développement des compétences. Nous identifierons les souhaits et déploierons progressivement les formations. Nous sommes à ce jour en attente d'informations précises de la part des organismes sur les modalités et prises en charge de formations.

**15) Où en est le recrutement du médecin de l'EHPAD de Lannouchen ?**

**Réponse Direction :**

L'offre d'emploi est toujours en cours. En parallèle, nous recherchons également des solutions en interne à la Fondation ILDYS.

**16) Pouvez-vous rajouter une quatrième ligne sur le numéro de l'accueil de Lannouchen ? (Lorsque les 3 lignes sont occupées, l'appel bascule sur le poste IDE du service Elorn/Ouessant).**

**Réponse Direction :**

Nous allons organiser une réunion avec le service usagers, le service informatique pour voir comment nous allons pouvoir améliorer cette situation. Une réunion est prévue à cet effet. Il convient de réfléchir aussi sur la durée du temps d'attente de la sonnerie.

**17) Pouvez-vous modifier le serveur vocal de Lannouchen pour le week-end et le soir afin d'avoir un choix entre les différentes unités ? (Choix actuel IDE temporaire, IDE de l'EHPAD)**

**Réponse Direction :**

Nous allons solliciter le service informatique pour orienter plus précisément la personne qui appelle l'établissement en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil. L'idée est de proposer 3 choix : Ide en hébergement temporaire, Ide du 1er étage (Elorn, Ouessant, Belle Ile, Glenan), Ide du 2ème étage (Aulne, Molène, Bréhat, Fréhel). Une réunion est prévue en vue d'une réflexion sur le sujet.

**Questions Pôle Social**

**18) Quelles solutions sont mises en place pour les salariés suite à la suppression de la laverie au premier étage du foyer du Pont Neuf ? (port de charge lourde avec escalier)**

**Réponse Direction :**

Le choix de l'emplacement de la laverie a été étudié avec les salariés et ce sujet n'a pas été évoqué lors des échanges. Nous allons retravailler avec les équipes (maîtresses de maison) afin de rechercher des solutions adaptées.

**19) Quelle est la procédure pour l'utilisation et le fonctionnement des cartes bancaires sur les foyers brestois et Ker Liamm ?**

**Réponse Direction :**

Pour les foyers de Ker Liamm, nous nous appuyons sur le support Anytime (réunions de travail avec les services financiers et comptabilité et les équipes de Ker Liamm) en fonctionnement depuis le mois de décembre pour avoir une seule modalité de retrait avec un plafond fixé par mois. Cette somme permet de distribuer l'argent de poche ou de réaliser des achats occasionnels qui ne peuvent être effectués hors enseignes où nous avons déjà un compte ILDYS.

Pour les foyers Brestois, les maîtresses de maison sont désormais détentrices des cartes bancaires. Cette procédure a fait l'objet d'échanges au cours des 8 derniers mois lors des réunions

bimensuelles (en présence des maîtresses de maison, du service comptabilité et des responsables de service des milieux fermés).

**20) Le trajet domicile-travail relevant de la responsabilité de l'employeur, quel est le positionnement institutionnel sur les retards en lien avec les récentes vigilances météorologiques ?**

**Réponse Direction :**

En cas d'intempérie, l'employeur n'est pas tenu de rémunérer les retards ou heures d'absence. Néanmoins, nous savons apprécier les situations au cas par cas. Il y a deux ans, lors de l'importante tempête, nous avons été tolérants sur les absences et retards.

**21) Le budget de formation du pôle social étant limité, des salariés ont été invités à financer des formations via leur CPF. Autorisez-vous des absences rémunérées pour y participer ?**

**Réponse Direction :**

Bien que l'initiative d'utiliser les droits inscrits sur le CPF revienne au salarié, l'employeur peut l'informer, le conseiller et l'orienter.

La Fondation favorisera l'utilisation du CPF pour les projets présentant un intérêt mutuel, c'est-à-dire qui contribuent à l'évolution professionnelle du salarié tout en répondant aux besoins de la Fondation. À ce titre, la Fondation pourra accepter que certaines formations financées par le CPF se réalisent sur le temps de travail rémunéré, sous réserve qu'elles s'inscrivent dans le plan de développement des compétences.

**22) Combien de véhicules de la fondation (en nous précisant leur capacité) sont à disposition de Ker Liamm ?**

**Réponse Direction :**

Voici le nombre de véhicules mis à disposition à Ker Liamm :

- 1 expert 9 places
- 3 dacia jogger 7 places
- 1 308 sw 5 places
- 1 308 hybride (temporaire) sera remplacé par une 208 5 places
- 3 208 5 places

Nous réétudierons si nécessaire le besoin.

**23) Les éducateurs familiaux de Ker Liamm ont-ils la prime de caisse comme les maitresses de maisons du pôle social ?**

**Réponse Direction :**

Non, nous ne sommes pas favorables à étendre le bénéfice de la prime de caisse.

**Questions Pôle Ressources**

**24) Qu'en est-il de la demande de l'éclairage du parking extérieur du site de Perharidy, suite à la commission du 27 novembre ?**

**Réponse Direction :**

Nous avons reçu un devis pour un équipement adapté au contexte du parking situé à l'entrée du site, nous pourrions vous apporter des informations complémentaires à l'occasion de la prochaine CSSCT. L'éclairage entre le parking et l'établissement de Perharidy est en revanche bien réalisé.

**25) Où en est le recrutement du responsable adjoint du service technique de Roscoff ?**

**Réponse Direction :**

Nous avons rencontré plusieurs candidats, le recrutement du chef d'équipe des services techniques de Roscoff est toujours en cours

**26) Comment expliquez-vous que le poste de gardien de nuit a été mis à l'affichage le 19 janvier alors que vous savez depuis début décembre la date de départ du salarié ?**

**Réponse Direction :**

Nous avons tardé à diffuser l'offre d'emploi car la date exacte du départ du salarié n'était pas connue initialement.

**27) Où en sont les travaux du CSE, du garage du CSE et des locaux syndicaux de Roscoff ? Quel bureau sera mis à disposition le temps des travaux ?**

**Réponse Direction :**

Les travaux sont réalisés au fil de l'eau, nous avons repris les baies du 1er étage, ainsi que l'isolation d'un premier bureau, il reste l'électricité et le faux plafond et nous réaliserons à la suite celui du syndicat SUD.

**Questions SUD**

### Questions transversales

**28) Vous n'avez pas répondu à notre question du mois de novembre dernier, nous vous demandions si vous aviez évalué le nombre de voiture supplémentaire à arriver sur le site de Roscoff avec l'arrivée des services cardio et loco-neuro ? Se garer sur le site est déjà très compliqué, quelles solutions peuvent être apportées ?**

#### Réponse Direction :

Cette question a fait l'objet d'un point lors de la réunion CSE du 27 janvier 2026. Nous rencontrons effectivement des difficultés de stationnement dans l'enceinte de cet établissement. Les salariés du site disposent en revanche d'un parking à l'entrée de l'établissement dont nous allons améliorer dans les prochaines semaines l'éclairage. Nous allons par ailleurs sensibiliser également les salariés au covoiturage en communiquant sur les dispositions de notre accord Forfait Mobilité Durable. L'organisation des stationnements réservés (place de covoiturage...) sera également repensé.

**29) Pourriez-vous actualiser la fiche pratique RH, sur les congés événements familiaux, en y ajoutant les jours pour le PACS d'un enfant ?**

#### Réponse Direction :

Nous actualiserons la fiche RH sur les congés événements familiaux rapidement.

**30) Comment expliquez-vous la panne électrique aussi longue du 22/12 ? Quelles procédures ont été initiées au sein des services ? Quels ont été les impacts pour les services et les salariés ?**

#### Réponse Direction :

Les microcoupures de RTE et Enedis ne permettaient pas au groupe de démarrer (3 par min) nous avons donc positionné le groupe en forçage, entraînant une panne du groupe (durite) à 11h00. A 12h00 la durite était fabriquée et remplacée.

**31) Quel est le protocole actuel pour faire une demande de travaux sur le site de Roscoff ?**

#### Réponse Direction :

Les demandes sont réalisées via l'adresse mail « services.techniques » dans l'attente du déploiement de la GMAO qui va reprendre sur les sites de Roscoff courant Février. Les demandes s'effectuent via les responsables.

**32) Pourriez-vous nous dire pourquoi les courriers d'affiliation à la nouvelle mutuelle sont arrivés aussi tardivement pour les salariés ? Et encore plus tardivement pour les retraités ?**

**Réponse Direction :**

Nous avons convenu avec le courtier Verlingue que les courriers devaient être envoyés entre le 8 et le 10 décembre afin que chacun puisse les réceptionner bien avant le 23 décembre. Or, le groupe Verlingue a tardé dans l'envoi des courriers. Nous avons constaté ce retard et avons été impacté également car nous avons dû rassurer un certain nombre de salariés. La situation a été rectifiée, et nous souhaitons retenir que ce changement de courtier permettra aux salariés de bénéficier d'une complémentaire santé à un tarif plus intéressant sans réduire le niveau des prestations.

**33) Suite à un accident de travail, un salarié doit consulter un médecin spécialiste à la demande du médecin du travail. Le temps de trajet et de consultation sont-ils considérés comme temps de travail ?**

**Réponse Direction :**

Lorsque le médecin du travail demande un examen complémentaire, l'employeur le prend en charge.

**34) Notre accord d'entreprise sur le temps de travail prévoit qu'un salarié recommence l'année à -15h même si son compteur Equitime de l'année précédente est encore plus en négatif (ex -26h) Nous vous demandons d'appliquer cet accord et de corriger les compteurs des personnes concernées.**

**Réponse Direction :**

Nous clôturons les compteurs Equitime de l'année 2025 et mettons à jours ceux de l'année 2026 au cours du mois de janvier. Les compteurs prendront en compte les reliquats de 2025 au début du mois de février 2026.

**35) Lorsqu'un salarié arrive dans son service et s'aperçoit que finalement il ne travaille pas**

**(non prévenu d'une modification de son planning), est-il obligé de rentrer à son domicile ?**

**Réponse Direction :**

Il s'agit de situation particulière, nous invitons le salarié à échanger avec son responsable pour étudier la situation. En cas de réel désaccord, le salarié peut demander à échanger également avec le service des ressources humaines.

**36) Quand sera mis en ligne la note d'info sur l'accès à la salle de sport pour les salariés du site de Roscoff ? Beaucoup de salariés n'ont pas connaissance de cette possibilité.**

**Réponse Direction :**

La note d'information a été diffusée aux salariés ce lundi 26 janvier matin.

**37) Concernant notre question du mois d'octobre sur l'achat d'un meuble à chaussures pour la balnéo de Roscoff, vous nous aviez répondu qu'un devis était en cours et que vous attendiez le retour d'un prestataire. Qu'en est t-il ?**

**Réponse Direction :**

Nous avons confié la prestation à un prestataire, il sera installé dès réception du meuble. Il s'agit d'un meuble en stratifié massif.

**Questions pôle sanitaire**

**38) Quel est le cadre qui sera chargé de la coordination du service polyvalent Roscoff ?**

**Réponse Direction :**

Nous convenons actuellement d'une organisation sur laquelle nous pourrions rapidement communiquer.

**39) Où en est le recrutement d'un cadre pour le service de neurologie ?**

**Réponse Direction :**

Deux candidats sont pressentis pour ce le poste, nous pourrons vous faire un retour rapidement.

**40) A quel moment les postulants sur les postes des différents services loco-neuro, cardio et polyvalent, auront-ils une réponse à leur candidature ?**

**Réponse Direction :**

Les salariés de St Luc ayant obtenu une réponse favorable sont informés. Le service des ressources humaines rédigera une réponse aux salariés ayant postulé.

**41) Il semblerait que certains salariés avec des planning à 35h/semaine se retrouvent en négatif sur Equitime selon la pose de leurs congés ? Pouvez-vous nous en expliquer la raison ?**

**Réponse Direction :**

Nous clôturons les compteurs Equitime de l'année 2025 et mettons à jours ceux de l'année 2026 au cours du mois de janvier. Les compteurs prendront en compte les reliquats de 2025 au début du mois de février 2026.

**42) Est-il possible de mettre un frigo à disposition dans le local de livraison du service addictologie pour la livraison des chauffeurs ? Actuellement ils sont obligés d'aller dans le poste de soins.**

**Réponse Direction :**

Le point sera traité en interne rapidement afin d'envisager une solution adaptée.

**43) Plusieurs salariés de différents services signalent que leur roulement est régulièrement modifié au profit de salariés hublo ou en CDD. Nous vous demandons de respecter au maximum les roulements des salariés.**

**Réponse Direction :**

Nous comprenons votre remarque et nous serons vigilants même si nous sommes parfois contraints d'apporter des modifications aux cycles horaires pour assurer la continuité des activités et sécuriser

notamment les soins.

**44) Lorsque la chef de service du bionettoyage n'est pas présente, qui les salariés doivent-ils prévenir en cas d'absence ?**

**Réponse Direction :**

Les salariés doivent contacter la responsable de la chef de service.

**45) Le poste ASH à temps partiel (salarié en préretraite) dans le service de pédiatrie Roscoff sera-t-il mis à l'affichage ?**

**Réponse Direction :**

Nous allons diffuser une offre d'emploi.

**46) Beaucoup de patients se plaignent de l'absence de machine à laver à disposition. Avez-vous réfléchi à un emplacement pour les réinstaller ? Envisagez-vous de les remettre en fonctionnement avant la fin des travaux ?**

**Réponse Direction :**

Une nouvelle implantation a été décidée mais elle nécessite des travaux d'adaptation que nous n'avons pas priorisés immédiatement au regard de d'autres travaux plus prioritaires.

**47) Quand envisagez-vous la fin des travaux et l'ouverture du service loco-neuro ?**

**Réponse Direction :**

L'objectif est une ouverture en juin 2026.

**48) Serait-il possible d'envisager d'augmenter l'effectif ASH du matin dans le service de neuro ? (passer de 3 à 4 )**

**Réponse Direction :**

Nous n'envisageons pas dans l'immédiat augmenter cet effectif.

### **Questions pôle Ressource**

**49) A notre question du mois de novembre concernant le remplacement du chef d'équipe des services techniques de Roscoff, en attente de recrutement, vous ne nous avez pas répondu. Qui effectue le travail de Mr CRENN ?**

#### **Réponse Direction :**

Le professionnel pressenti n'a pas souhaité maintenir sa candidature. Le Responsable technique et sécurité gère les demandes dans l'attente d'un recrutement.

**50) Comment va s'organiser le magasin central à partir de mi-janvier ?**

#### **Réponse Direction :**

Un logisticien a été recruté pour renforcer le service achats. Il est affecté dans un premier temps au magasin pour soutenir l'organisation mise en place.

**Éric ESNAULT,  
Directeur des Ressources Humaines**



**La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :  
Le jeudi 12 février 2026 à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen  
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT ([eric.esnault@ildys.org](mailto:eric.esnault@ildys.org))  
Avant le vendredi 6 février à 17h00**